DOMODéclic

Livret d'accueil Garde d'enfants

À domicile, en Essonne
Des enfants bien gardés, des parents sereins.

01 69 44 61 92 · domodeclic.com

ÉDITO

Bienvenue chez vous, avec nous



Madame, Monsieur, j'ai créé DOMODECLIC en 2009. Nous intervenons en **mode prestataire** : nos intervenants sont nos salariés, vous n'avez aucune démarche d'employeur à faire. Confier son enfant demande de la confiance : ce livret vous dit comment nous la méritons.

David FABRE, directeur

Nos engagements pour votre enfant

- **Le rythme de votre enfant** : sommeil, repas, jeux et temps calmes, selon vos habitudes.
- **La bienveillance** : aucune violence, ni physique ni verbale, et le respect de vos choix éducatifs.
- **Les écrans** : seulement si vous l'acceptez, et dans les limites que vous fixez.
- **Les sorties** : parc, bibliothèque, activités, toujours avec votre accord écrit.

Des intervenants qualifiés et vérifiés

- Pour les moins de 3 ans : un diplôme de la petite enfance (CAP accompagnant éducatif petite enfance, auxiliaire de puériculture…) ou 3 ans d'expérience auprès de jeunes enfants, complétés par une formation.
- Un extrait de casier judiciaire demandé à chaque embauche.
- Une formation continue, notamment par notre organisme de formation DECLIC UNIVERSITE.

NOUS JOINDRE

Vos interlocuteurs

01 69 44 61 92
Un seul numéro · contact@domodeclic.com · astreinte de 7 h à 22 h hors ouverture, pour les urgences

Agence de Savigny-sur-Orge
179 boulevard Aristide Briand · du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h

Relais de Sainte-Geneviève-des-Bois
86 route de Longpont · du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

Relais de Montgeron
81 avenue de la République · du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h 30

Votre responsable de secteur : .....

Ligne directe : .....

La mise en place, étape par étape

1. **Évaluation gratuite** : un responsable de secteur fait le point avec vous sur vos besoins et vos horaires.
2. **Devis gratuit** : remis pour toute prestation de 100 € TTC par mois ou plus, ou sur simple demande.
3. **Contrat de prestation** : 14 jours de rétractation s'il est signé chez vous.
4. **Présentation de l'intervenant** : avant la première garde.
5. **Suivi régulier** : par votre responsable de secteur, et un point chaque année.

COMMENT ÇA SE PASSE

Au quotidien

- Sorties d'école et périscolaire, mercredis, vacances scolaires.
- Garde régulière ou ponctuelle, pour les moins et les plus de 3 ans.
- Garde partagée entre deux familles.

Cahier de liaison et pointage : l'intervenant note les repas, les siestes, les activités et les petits événements de la journée. Il enregistre son arrivée et son départ sur l'application : ce sont les heures facturées.

La sécurité de votre enfant

- **Autorisations écrites** obligatoires pour les sorties, le transport en véhicule et la remise de l'enfant à une autre personne, qui présente une pièce d'identité.
- **Allergies et santé** : vous remplissez la fiche de l'enfant ; l'intervenant suit la conduite à tenir que vous avez écrite.
- **Urgence** : l'intervenant appelle le 15 ou le 112, puis vous, puis l'agence. Il reste avec l'enfant.

Ce que l'intervenant ne fait pas

- ✕ Donner un médicament sans ordonnance et sans votre autorisation écrite.
- ✕ Transporter l'enfant sans votre accord écrit et sans siège adapté à son âge.
- ✕ Garder un autre enfant que ceux prévus au contrat.
- ✕ Faire de grosses tâches ménagères sans lien avec l'enfant.

CE QUE VOUS PAYEZ

Tarifs 2026 et aides

Par heure (TVA 10 %)	Prix TTC	Après crédit d'impôt*
Garde d'enfants, du lundi au samedi	**31,50 €**	15,75 €
Dimanche et jour férié	**37,80 €**	18,90 €
1er mai et 25 décembre	**63,00 €**	31,50 €
Garde partagée : 31,50 € + 2 € par enfant, répartis entre les familles (exemple : 2 familles, 1 enfant chacune)	**17,75 € par famille**	8,88 €

- € Accompagnement en véhicule : **1,10 € TTC par kilomètre**. **Aucun frais de dossier ni de déplacement.**
- € 30 minutes minimum par intervention, puis arrondi au quart d'heure. Évolution des prix annoncée au moins 30 jours avant.

Les aides

- ✓ **CMG de la CAF** (enfant de moins de 6 ans) : selon vos revenus, la CAF prend en charge jusqu'à 85 % du coût ; au moins 15 % restent à votre charge.
- ✓ **Crédit d'impôt de 50 %** sur ce qui reste à votre charge, dans les plafonds légaux. Attestation fiscale chaque année.
- ✓ **Avance immédiate** : pas encore ouverte pour un enfant de moins de 6 ans (le crédit d'impôt arrive l'année suivante). Pour les 6 ans et plus, vous ne payez que la moitié, sauf paiement en CESU préfinancés.

* Selon votre situation fiscale, avant CMG. Le CMG est versé par la CAF, sous conditions.

LES RÈGLES DU JEU

Absences, contrat, qualité

Absences et remplacements

- Votre enfant est absent ? Prévenez-nous au moins 48 heures avant : l'intervention n'est pas facturée.
- Votre intervenant est absent ? Nous le remplaçons et vous prévenons au moins 48 heures avant, sauf urgence.
- Vous pouvez demander à changer d'intervenant.

Votre contrat

- Contrat de prestation à durée indéterminée ou déterminée, selon votre besoin.
- Une période d'essai, puis une résiliation possible par écrit, avec le préavis indiqué au contrat.
- Facture mensuelle, d'après les heures réellement faites.

Qualité et votre avis

- Une enquête de satisfaction chaque année.
- Un point chaque année avec votre responsable de secteur.
- Vos avis peuvent être déposés auprès d'Opinion System, organisme indépendant qui contrôle et publie les avis.

RÉCLAMATIONS ET RECOURS

Une question, un souci ?

1. **Parlez-en à votre responsable de secteur** : la plupart des soucis se règlent en un appel.
2. **Écrivez à la direction** : contact@domodeclic.com, avec « Réclamation » en objet. Accusé de réception sous 15 jours ouvrables, réponse sous 15 jours ouvrables, ou 2 mois au plus si une action corrective est nécessaire.
3. **Saisissez le médiateur** : gratuitement : ANM Conso, 25 allée Rose Dieng Kuntz, 75019 Paris · www.anm-conso.com.

119

Enfance en danger : appel gratuit, 24 heures sur 24. Vous pouvez aussi prévenir notre référent maltraitance, David FABRE, directeur, au 01 69 44 61 92.

Vos données personnelles

Le dossier de votre enfant est tenu dans notre logiciel sécurisé, accessible aux seules personnes habilitées. Vous pouvez y accéder, le faire rectifier ou vous opposer à certains usages : écrivez à notre déléguée à la protection des données, Doris GRUJIC (contact@domodeclic.com, objet « Données personnelles »). Réclamation possible auprès de la CNIL.

Démarchage téléphonique : inscription gratuite sur la liste d'opposition Bloctel, www.bloctel.gouv.fr.

À GARDER PRÈS DU TÉLÉPHONE

Numéros utiles

15 SAMU	**18** Pompiers	**17** Police
112 Urgence européenne	**114** Sourds et malentendants (SMS)	**119** Enfance en danger

Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48 · **CAF de l'Essonne** : caf.fr · **PMI** : Conseil départemental de l'Essonne, essonne.fr

DDETS de l'Essonne (agrément et contrôle des services à la personne) : Immeuble l'Européen, 98 allée des Champs-Élysées, TSA 91105, 91010 Évry-Courcouronnes Cedex · tél. 01 71 63 36 00

Les documents qui vous sont remis

- [ ] Ce livret d'accueil
- [ ] Votre devis et votre contrat de prestation
- [ ] La fiche de renseignements et d'autorisations de votre enfant

DOMODéclic

01 69 44 61 92

contact@domodeclic.com · domodeclic.com
179 boulevard Aristide Briand, 91600 Savigny-sur-Orge

DOMODECLIC – David FABRE, entrepreneur individuel – SIREN 513 066 829 – RCS Évry. Organisme de services à la personne agréé par l'État pour la garde d'enfants de moins de 3 ans : agrément n° SAP513066829 du 08/04/2025. Livret d'accueil Garde d'enfants, version de novembre 2026. Illustrations : DOMODECLIC.